

Matières dangereuses et interdites au sens de la directive européenne 2011/65/UE (RoHS)

Madame, Monsieur,

La société *norelem Normelemente GmbH & Co. KG* est fournisseur d'éléments standardisés pour la construction de machines et de dispositifs.

Nous attestons auprès de nos clients que nos produits standard sont conformes aux directives susmentionnées et qu'aucune des substances suivantes n'est à notre connaissance présente dans nos produits dans une quantité dépassant les limites autorisées, à l'exception des quelques dépassements indiqués dans la Negative List Material Compliance :

- **Plomb (0,1%)**

Exceptions conformément à l'annexe RoHS III :

6a) Le plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'acier destiné à l'usinage et dans l'acier galvanisé contenant jusqu'à 0,35% de plomb en poids.

6b) Le plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'aluminium contenant jusqu'à 0,4% de plomb en poids.

6c) L'alliage de cuivre contenant jusqu'à 4% de plomb en poids.

Ces exceptions sont valables au moins jusqu'à février 2022 voire jusqu'au 21/07/2024, selon la catégorie de l'appareil.

- **Mercure (0,1%)**

- **Cadmium (0,01%)**

- **Chrome hexavalent (0,1%)**

- **Polybromobiphényles (PBB) (0,1%)**

- **Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1%)**

Liste des substances interdites étendue par la directive déléguée (UE) 2015/863 :

- **Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1%)**

- **Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1%)**

- **Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1%)**

- **Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1%)**

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez contacter l'adresse suivante :

Material Compliance norelem

e-mail: material-compliance@norelem.de